

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 SEPTEMBRE

EST-CE OUI, EST-CE NON ?

Le « mouvement » de laïcisation des écoles est-il ou n'est-il pas suspendu ?

Une note officielle affirme que non.

Les journaux radicaux ne se trompent pas, c'est que le gouvernement serait conséquent avec ses précédentes déclarations.

M. Rouvier, M. Spuller, à la tribune ou dans des discours publics, ont fait profession de tolérance et de modération ; ils ont hautement proclamé qu'ils ne voulaient pas être, qu'ils ne seraient jamais des hommes de persécution.

Nous nous souvenons d'une circulaire, datant de quelques années, adressée aux préfets par un ministre républicain ; cette circulaire disait : — Soyez prudents dans la question de laïcisation des écoles ; il y a des communes catholiques qui tiennent aux congréganistes, il ne faut pas contrarier ces communes.

Ces instructions étaient d'un esprit tolérant et modéré, et il semble que MM. Spuller et Rouvier doivent partager la manière de voir de ce ministre, si l'on s'en rapporte à leurs déclarations.

Mais il y a dans le cabinet un homme qui n'a pas encore parlé, et qui sans doute n'est pas du même avis que ses collègues. C'est M. Fallières, ministre de l'intérieur.

On l'accuse d'avoir donné des instructions sages, et modérées. Aussitôt il proteste.

Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Fallières peut-il être pour la persécution, tandis que MM. Rouvier et Spuller seraient partisans de la liberté de conscience ?

Enfin, la note officielle est-elle un document sérieux, ou bien ne serait-elle qu'un mensonge destiné à abuser les radicaux ?

Les radicaux se méfient, et les modérés n'ont pas confiance.

Il faudrait que M. Fallières parlât plus distinctement, c'est-à-dire qu'il publiât une vraie circulaire signée par le ministre de l'intérieur.

Alors on saurait bien nettement de qui il se moque, si c'est des radicaux ou si c'est de l'opinion publique.

On saurait également si la concentration n'existe pas plus dans le cabinet Rouvier que dans le troupeau bigarré des députés républicains.

LES FONDS BAISSENT

Voici ce qu'on lit dans la note préparée par le ministre Spuller pour expliquer à la Commission du budget la réduction de 150,000 francs qu'il demande sur le chiffre de 3,152,000 francs, auquel s'élève la subvention pour les bourses de l'enseignement secondaire :

« On peut se demander si une pareille largesse ne constitue pas un appel excessif et dangereux pour le pays, vers des carrières qui s'encombrent de plus en plus.

» L'enseignement secondaire classique n'a pour débouchés que les carrières ci-après : grandes écoles de l'Etat, barreau, magistrature, médecine, professorat.

» Le nombre des aspirants à l'enseignement secondaire ayant doublé depuis vingt-cinq ans, par suite d'une sorte d'engouement aveugle, les professions dites libérales, le professorat lui-même, ne sont plus accessibles à la majorité des prétendants.

» On rend à ceux-ci le plus mauvais des services en les appelant à une instruction qui, bien souvent, dépasse leurs aptitudes, et dont ils ne pourront pas tirer parti dans un grand nombre de cas.

» On abaisse le niveau de l'enseignement secondaire lui-même en l'offrant indistinctement à toutes les intelligences, celles qui peuvent en supporter le labeur et celles qui n'en sont pas capables.

» Enfin on engage dans une fausse voie

une foule de jeunes gens qui, dirigés vers les professions commerciales ou industrielles, y auraient trouvé des ressources pour eux-mêmes et le moyen d'être sérieusement utiles au pays. »

Miséricorde ! — Où en sommes-nous ? Est-ce bien M. Spuller, le laudateur attiré de la démocratie, qui écrit ces paroles de sens commun !

Quoil ! La République proclame que, dans la plus démocratique des sociétés, il en est comme dans le royaume du ciel : *Beaucoup d'appelés et peu d'élus !*

Ainsi, à distribuer des bourses, la République « abaisse le niveau de l'enseignement », « rend le plus mauvais service » (il fallait dire le pire, ô M. Spuller), « enfin, engage dans une fausse voie une foule de jeunes gens ».

Tout cela est exquis comme aveu, et d'une sincérité admirable.

Mais ce que M. Spuller aurait pu dire, c'est qu'il faisait lui-même *med culpa*, en la circonstance, d'erreurs qu'on ne s'attendait guère à lui voir confesser. — On n'élève pas la démocratie sans lettres, et les déclassés sont tout ce qu'il faut à votre République, ô Monsieur le ministre !

LA MOBILISATION

On lit dans les *Nouvelles politiques* de Vienne :

« Nous attendons avec impatience le résultat des expériences de la mobilisation en France. Jusqu'ici, les nouvelles qui nous parviennent prouvent que le seul reproche qu'on puisse peut-être faire, c'est un peu de lenteur.

» Nous croyons toutefois que, dans le cas d'une guerre, les diverses opérations de la mobilisation seraient un peu plus rapides.

» D'après nos renseignements, nous pouvons affirmer que le grand état-major allemand suit avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe en France en ce moment. Un bureau spécial a été désigné pour concentrer tous

les renseignements et préparer un rapport final. »

A Carcassonne, on est irrité qu'un changement ordonné à la dernière heure ait envoyé les troupes cantonner aux environs, tandis que les Carcassonnais avaient fait de grosses provisions pour les recevoir.

LES ESPIONS. — On signale l'arrestation, à Gaillac, d'un espion prussien répondant au nom de Frédéric Koch, et venant directement de Francfort. Cependant, la nouvelle n'est pas confirmée par le quartier général.

A Castelnaudary on a arrêté et dirigé sur Toulouse, pour supplément d'enquête, un individu se disant Hongrois et prétendant voyager pour faire une étude sur le phylloxera.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget reprendra, le 15 de ce mois, ses séances au Palais-Bourbon.

Les rapporteurs des divers budgets feront connaître l'état d'avancement de leurs travaux, et c'est à ce moment-là seulement que le ministère pourra fixer la convocation du Parlement en se basant sur la date à laquelle le budget pourra être discuté devant la Chambre.

CONGRÈS DES COMMUNES

Le Conseil municipal de Nevers, par dix voix contre sept abstentions, a décidé d'envoyer des délégués au Congrès municipal de Paris, après avoir entendu la lecture d'un projet de résolution ainsi conçu :

« Vu la délibération du Conseil municipal de Paris, relativement à l'envoi de délégués au grand congrès des communes de France ;

» Vu la décision du ministre de l'inté-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Voit-Goutte fit à ce jeune homme la même opération qu'à Rouget. Il lui lia les mains, puis il prit une troisième chaîne et unit les deux menottes de façon que les deux hommes ne pussent se séparer sans son aveu.

Enfin, il cria :

— En route, par ici !

Les trois hommes traversèrent le corridor, passèrent près d'une cour au fond de laquelle on apercevait le port et les forçats au travail sous la conduite des gardes, puis ils descendirent quelques marches, franchirent une porte voûtée, et se trouvèrent enfin dans une petite cour intérieure séparée du reste du bagne par de très hautes murailles.

Dans cette cour étaient déjà douze autres condamnés non encore enchaînés, mais destinés au même voyage.

Ils devaient partir le lendemain.

Voit-Goutte s'arrêta et dit à Rouget et à son compagnon :

— Promenez-vous ici ; vous avez une heure. Nous rentrerons après. Si vous vous écartez, prenez garde à vous !

Rouget et l'inconnu n'avaient nulle envie de s'écarter, car de chaque côté de la cour étaient d'autres gardes-chiourmes armés comme Voit-Goutte et Cogne-Dur ; des sentinelles marchaient l'arme au bras, prêtes à faire feu au premier signe de révolte, et dans le fond était encore un canon chargé à mitraille et braqué sur les forçats.

Rouget dit à son voisin :

— Marchons !

— Marchons, répondit l'inconnu d'une voix claire et triste.

Les deux compagnons firent quelques pas, droit devant eux.

Rouget prit la parole :

— Comment vous appelez-vous ?

— Jean Beauregard, de Châteaubriand. Et vous ?

— Moi, je suis le numéro 36.

— Je le sais bien. Mais votre nom ?

— Louis Rouget, de Daumeray, en Anjou.

— C'est vous qui frappez cette nuit, sur la muraille.

— Oui. Et vous aussi, peut-être ?

— Oui.

Rouget soupira, ses illusions s'évanouirent. Jean Beauregard ne pouvait, en effet, rien pour lui.

Après quelques minutes de silence, Beauregard reprit :

— Pourquoi êtes-vous ici ?

— J'ai tiré sur des gendarmes. Et vous, qu'avez-vous fait ?

— Rien.

— Comment, rien !

— Non, je n'ai rien fait. Je suis innocent.

Le malheureux parlait d'une voix ferme. Rouget le regarda avec étonnement et fut convaincu que son compagnon disait vrai. Une telle voix ne pouvait mentir !

Alors, il reprit :

— Mais si vous êtes innocent, pourquoi vous a-t-on condamné ?

— Parce qu'on s'est trompé. La justice des hommes est faillible. Celle de Dieu sera meilleure un jour, bientôt, j'espère.

— De quoi vous accuse-t-on ?

— D'avoir tué un homme.

— Et ce n'est pas vrai ?

— Non.

— Racontez-moi votre histoire, Jean Beauregard.

— Dites-moi la vôtre d'abord, Rouget.

Rouget ne se fit pas prier. Avec sa franchise habituelle, et par un besoin instinctif de parler, de s'épancher, il raconta ses crimes, ses attentats contre la vie des gendarmes Ravella et Pennegat,

et expliqua toutes les circonstances de sa lutte contre les forces publiques, ainsi que la trahison de la Milcent.

Le récit dura environ une demi-heure. Jean Beauregard l'écouta avec le plus vif intérêt. Quand il fut achevé, le numéro 37 prit la parole à son tour et ses premiers mots furent un reproche :

— Vous êtes bien coupable, Rouget, d'avoir tiré ainsi sur des gendarmes qui faisaient leur devoir.

— C'est vrai, je le regrette, surtout pour ma femme et mes enfants que je ne reverrai plus sans doute.

— Peut-être ; mais si vous vous conduisez bien à Cayenne, on vous grâciera un jour, et vous retournerez au pays.

De plus en plus étonné d'entendre de telles leçons et de tels conseils sortir de la bouche d'un forçat, Rouget se sentit ému jusqu'au fond de l'âme, son cœur se brisa et des larmes jaillirent de ses yeux.

— Vous êtes bien heureux, dit doucement Beauregard, de pouvoir encore pleurer. Moi, je ne puis plus. Mes yeux se sont desséchés.

Rouget frémit de nouveau. Si vraiment cet homme disait vrai, s'il était innocent, quelle affreuse douleur ne devait pas être la sienne !

Alors, il fut pris d'un ardent désir de connaître le passé de son voisin, et celui-ci rendu, plus

rieur, annulant audacieusement et sans peur cette délibération ;

» Considérant l'indépendance dont doivent jouir les représentants des communes, toutes les fois qu'ils agissent dans l'intérêt du bien public ;

» Considérant au surplus que cette indépendance, ainsi que les intérêts généraux des citoyens, peuvent être gravement compromis par l'opposition systématique d'un ministère aux vœux ;

» Les membres du Conseil municipal de Nevers, réunis en séance extraordinaire le 29 août 1887, félicitent hautement la municipalité de Paris pour sa courageuse initiative en ce qui concerne l'organisation du Congrès, et protestent énergiquement contre les agissements despotiques et anti-libéraux d'un ministère affolé, émanant de l'accouplement honteux de la réaction et de l'opportunisme, ministère plein de sollicitude pour les partis monarchiques dont il est la plus rare incarnation et, par contre, faisant preuve d'une intolérance sans bornes à l'égard des véritables républicains.

» Les conseillers municipaux de Nevers, sans s'arrêter, autrement que pour les mépriser, aux ridicules menaces du ministre de l'intérieur, menaces qui ont pour but d'entraver le résultat des délibérations des conseils municipaux de France véritablement républicains, en ce qui concerne leurs délégations,

» Décident en conséquence, et avec toute l'autorité que leur donne leur qualité de citoyens indépendants, que deux de leurs collègues seront envoyés pour les représenter au grand Congrès des communes, avec mission de rechercher les moyens pratiques aptes à favoriser le développement des idées républicaines radicales-socialistes et de jeter avec indignation à la face des ministres sans vergogne qui osent gouverner la France républicaine, les mots de droit, de justice et de liberté, qu'en annulant à l'avance cette délibération, ils vont cyniquement et impunément violer. »

LE GÉNÉRAL DE SONIS

Nous sommes heureux d'apprendre que les restes mortels du général de Sonis, dont l'Eglise et la France ressentent si cruellement la perte, vont être transportés à Loigny. Ils reposeront dans l'église, auprès de ceux de ses compagnons d'armes tombés le 2 décembre 1870.

Cette église a été reconstruite après la guerre, grâce à une souscription et par les soins d'une commission dont le général de Charette était le président.

Le général s'est empressé de se mettre à la disposition de M^{me} de Sonis et de ses enfants et de leur offrir, au nom de tous les souscripteurs et au nom du régiment, de déposer dans le caveau de l'église, auprès de la place qu'il s'est réservée à lui-même, la dépouille mortelle de son glorieux chef.

D'accord avec M. le curé de Loigny, toutes les dispositions sont prises pour les travaux à exécuter, l'autorisation ministérielle nécessaire ayant été obtenue.

Nous croyons savoir que la cérémonie

funèbre est fixée au 19 septembre prochain.

Sur les instances de M^{re} Regnault, évêque de Chartres, M^{re} Freppel a accepté de prononcer l'éloge funèbre du général.

LE TOMBEAU DE M. THIERS

Samedi, à dix heures, devant une quarantaine de personnes, a été inauguré, au Père-Lachaise, le monument de M. Thiers.

Les invités étaient reçus par M^{lle} Dosne accompagnée de M. Aldrophe, architecte, et de M^{me} et de M^{lle} Daguerre, veuve et fille du général.

Nous citerons parmi eux : MM. Léon Say, Bardoux, Ribot, Barthélemy Saint-Hilaire, le général Charlemagne, Mercié, Chapu, Reinach, Dreyfus-Dupont, le général Lambert, le comte de Choiseul, le comte de Montebello, Hauréau, Levavasœur.

Aucun discours n'a été prononcé. La cérémonie a consisté uniquement en une messe basse dite dans la crypte par M. l'abbé Bouillet, curé de Saint Germain de Charonne.

Suivant en cela le vœu de M^{me} Thiers, M^{lle} Dosne a décidé que ce mausolée sera un monument privé, une sépulture de famille dont nul ne franchira le seuil.

Au dehors la foule, évaluée à cent cinquante personnes, au plus, était contenue à cinq ou six mètres du monument par les gardiens du cimetière. L'officier de paix de l'arrondissement, et quelques agents en bourgeois, étaient présents. Du reste, aucun incident à noter.

DEUX STATUES

Deux statues ont été inaugurées dimanche : l'une, élevée par la ville de Lorient à Victor Massé, le compositeur mort récemment ; l'autre, élevée par la ville de Saint-Claude, dans le Jura, à Voltaire et Christin, en souvenir de l'abolition des privilèges de l'ancien chapitre de Saint-Claude.

A Lorient, la cérémonie a gardé un caractère tout intime ; beaucoup de monde, mais des hommes de lettres, des musiciens, des artistes — pas d'hommes politiques. C'est M. Jules Simon, compatriote de Victor Massé, qui, le premier, a pris la parole pour célébrer l'auteur des *Noces de Jeannette*, de la *Reine Topaze*, de *Galathée*, de *Paul et Virginie*, et de tant d'autres charmants opéras.

A Saint-Claude, il y avait M. Spuller, qui a célébré Voltaire, précurseur de la Révolution et associé Christin à sa gloire.

Le ministre, comme de juste, a été salué par des cris assez nombreux de : *Vive Boulanger !*

Le soir, il y a eu un banquet où, au dessert, on a servi aux convives plusieurs discours politiques.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — La santé de l'empereur Guillaume est toujours inquiétante. Le *Moniteur de l'Empire* lui-même ne peut cacher

confiant par la confiance même de son compagnon d'infortune, commença un récit profondément dramatique que nous allons résumer.

CHAPITRE II

Le drame de Châteaubriand

Châteaubriand est une charmante petite ville de Bretagne, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Loire-Inférieure, coquettement assise auprès d'une rivière ou plutôt d'un joli ruisseau dont l'histoire sait à peine le nom, et qui longe ses murs, vers l'est.

Ce qui la rend surtout pittoresque, c'est son vieux château, à demi-ruié, non encore restauré à l'époque où se place notre récit, et dont le donjon s'élève au-dessus des toits des maisons.

Ce vieux château, avec ses épaisses murailles, son entrée majestueuse, ses tours et ses étroites ouvertures, emporte l'esprit en plein moyen-âge, au temps où la vaillance personnelle était tout, et où l'on bataillait du soir au matin avec les seigneurs du voisinage.

Que de fois les ducs de Bretagne virent se reposer au donjon de Châteaubriand pour y recevoir les hommages de leurs vassaux !

Que de fois aussi les hommes d'armes vinrent y tenir garnison pour faire campagne aux environs !

Mais ce fut surtout à trois époques de notre histoire nationale que la ville de Châteaubriand

eut à subir de rudes assauts et fut livrée à de grandes terreurs : pendant les guerres de Bretagne, les guerres de religion et la chouannerie.

Alors des cloches de la vieille église, témoin de ces luttes héroïques, s'échappaient les sons du tocsin, et les habitants, toujours vaillants, toujours généreux, prenaient les armes et couraient aux murailles.

De tous ces combats, de toutes ces luttes du passé, il ne reste plus que le souvenir, mais ce souvenir même est précieux pour les habitants.

Tout autour de la petite cité s'étendent de petits champs, coupés de fortes haies et entourés de magnifiques chênes qui, de loin, donnent à ce beau pays l'aspect d'une vaste forêt.

Quand le vent souffle en tempête à travers ces champs, ces haies et ces chênes, on croirait entendre le bruit de la mer en courroux.

Un peu plus loin, surtout en 1857, s'étendent de vastes landes qui déjà marquent le rude sol de la Bretagne ; des ajoncs et des genêts dans lesquels se cachaient, il y a un siècle, les Vendéens en fuite et les chouans.

C'est au milieu de ces véritables déserts que tant de crimes ont été commis jadis et que tant de bandits, tant de voleurs, tant d'assassins ont trouvé un refuge assuré contre la gendarmerie.

(A suivre.)

que la chute que le vieux souverain a faite il y a quelques jours a fort ébranlé sa constitution si affaiblie.

En effet, l'Empereur est tombé sur la hanche et le coude gauche, en marchant de long en large dans la salle, après le dîner qui a eu lieu à l'occasion de la revue ; sa chute a été causée par une inégalité du parquet. Il s'est légèrement contusionné aux parties du corps ci-dessus indiquées ; mais il a néanmoins continué encore longtemps de s'entretenir avec différents convives en marchant.

Pendant toute la nuit qui a suivi cette fatale après-midi, l'Empereur n'a pas dormi ; il se plaignait de violentes douleurs à la hanche et au coude. Il a pu, cependant, passer le lendemain sa soirée dans son cabinet de travail, mais on se demande s'il pourra donner suite à son projet de voyage à Stettin.

Cependant, avant-hier matin, tout était prêt pour le départ pour Babelsberg où l'Empereur et l'Impératrice doivent se rendre avant d'aller à Stettin. Il est probable qu'ainsi qu'il l'a fait pour Gastein, le vieux souverain fera un grand effort de volonté et, surmontant la douleur, passera outre aux conseils de ses médecins.

Russie. — Le *Wiener Tagblatt* prétend savoir que la Russie est pleinement résolue à employer l'épée pour résoudre la question bulgare et occuper militairement la principauté sans s'inquiéter de ce que dirait l'Europe.

Une dépêche de Saint-Petersbourg aux *Débats* dit aussi qu'étant donné la marche des affaires et la politique des puissances de l'Europe centrale, il est fort probable que la Russie sortira très prochainement de son attitude expectante pour recourir à des mesures capables de rétablir l'ordre si profondément ébranlé dans la péninsule.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 5 septembre.

L'allure du marché est satisfaisante sans qu'il y ait à noter de mouvements sur nos rentes : 3 0/0, 82.20 ; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,365. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont un bon mouvement d'affaires qui porte principalement sur les titres de 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair.

La Société Générale se maintient solidement à 455.

La Banque d'Escompte s'échange à 468, ce titre sera un des premiers à profiter du mouvement de reprise qui se produira sitôt que le marché aura repris son activité.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires aux environs de 600.

Signalons de bons achats sur le Patrimoine à 75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Bonne tenue des polices A B de l'Assurance Financière. Les demandes sont nombreuses par suite des garanties spéciales et de l'intérêt rémunérateur de 5 0/0.

L'action de Panama est très ferme à 365. Les diverses obligations sont bien tenues.

Le 8 septembre s'ouvrira la souscription aux 10,000 obligations de 500 fr. qu'offre la Société Russe-Franco-Belge des pétroles de Kondoko. Ces obligations émises à 450 rapportent 25 fr. par an. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Le marché de nos chemins de fer français est calme. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

LES CAVALIERS PONTONNIERS

Nous lisons dans un journal de province :

« On signale à notre état-major général les curieux exercices de construction de ponts mobiles sur les rivières par la cavalerie allemande.

» Des détachements de 50 à 60 cavaliers ont pu établir sans outils spéciaux, avec des cordages, en moins de dix heures, des ponts très solides que des troupes de toutes armes ont traversés, une première fois au pas accéléré, ensuite au pas gymnastique.

» Ces ponts suspendus étaient formés de poutrelles arrondies et de montants et perches reliés par des cordes sans clous, écrous ou chevilles. »

Nous ajouterons qu'il n'y a là rien de nouveau ni de surprenant. Notre cavalerie a exécuté il y a longtemps déjà et est capable d'exécuter encore, quand on le voudra, ce soi-disant tour de force.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Grandes manœuvres du 9^e corps

LES OFFICIERS ÉTRANGERS

Les officiers des missions étrangères qui doivent suivre les manœuvres du 9^e corps d'armée doivent être rendus à Loudun lundi prochain 12 septembre au soir.

A cet effet, un train spécial leur sera préparé à la gare d'Orléans, à Paris.

MM. les officiers sont invités à se trouver à la gare précitée le 12 septembre, à huit heures quarante-cinq du matin au plus tard. Ils y seront reçus par le capitaine Estève, de l'état-major général du ministre de la guerre. Un arrêt de deux heures aura lieu à Tours, où MM. les officiers sont priés d'accepter le déjeuner qui leur sera préparé à l'hôtel de l'Univers.

La mission étrangère arrivera à Tours le lundi 12 septembre, à midi 40.

L'arrivée à Loudun aura lieu vers 4 heures 1/2.

Les missions militaires y seront reçues par les officiers chargés de les guider, savoir :

M. le commandant de Carayon-Latour, major du 41^e régiment de cuirassiers ;

M. le capitaine Landrovié, du 33^e régiment d'artillerie ;

M. le capitaine adjudant-major Exelmaus, du 90^e régiment d'infanterie.

Des chevaux harnachés seront à la disposition des officiers.

Le détachement des chevaux sera sous les ordres de M. le capitaine Carbonnel de Canisy, instructeur à l'École de cavalerie de Saumur.

Les missions militaires séjourneront à Loudun mardi 13 et mercredi 14 septembre ; elles se transporteront ensuite à Saumur, pour y demeurer jusqu'à la clôture des manœuvres.

Le programme des opérations sera communiqué chaque jour à MM. les officiers ; les chevaux leur seront amenés chaque jour sur le terrain de manœuvres.

La revue d'honneur aura lieu le lundi 19 septembre, à Montreuil-Bellay.

Un train spécial sera mis à la disposition des missions étrangères pour les ramener à Paris après les manœuvres.

Tous les officiers étrangers devant prendre part aux manœuvres arriveront à Tours, par le rapide de midi 40, lundi prochain, 12 septembre.

Ils déjeuneront à l'hôtel de l'Univers et repartiront par le train de 2 heures pour rejoindre l'état-major du corps d'armée, à Mirebeau.

Les officiers, dont les noms suivent, ont été autorisés à suivre les manœuvres du 9^e corps d'armée :

Le général Brugère, secrétaire général de la présidence de la République ;

Les chefs de bataillon Varigault et Hardy de Périni, attachés à l'état-major général du ministre de la guerre ;

Le capitaine d'infanterie suisse, Stakeli.

DÉTACHEMENT DU GÉNIE AUX MANŒUVRES

Un train spécial a amené hier à Tours des troupes du génie venant d'Ivry pour prendre part aux grandes manœuvres.

Ce détachement, très important pour une arme spéciale, se compose de :

12 officiers ; 450 hommes ; 48 chevaux ; et 9 voitures à 4 roues, détachés du 4^e régiment du génie.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A MONTREUIL

M. le général Ferron, ministre de la guerre, assistera à la manœuvre du 9^e corps d'armée, le samedi 17 septembre.

Il déjeunera et dînera avec l'état-major général à Montreuil-Bellay et rentrera le soir à Paris.

LA 21^e DIVISION REPRÉSENTANT L'ENNEMI

La 21^e division d'infanterie, qui représentera l'ennemi, pendant les manœuvres du 9^e corps, sera composée de la façon suivante :

Général commandant : général Jamont ; chef d'état-major : commandant Schappard ;

sous-intendant militaire: Courton, sous-intendant de 2^e classe à Nantes.

41^e brigade: général de Négrier; officier d'ordonnance: capitaine Ente. — 64^e de ligne: colonel Laffont; 65^e de ligne: colonel Senault.

42^e brigade: général Donnio; officier d'ordonnance: lieutenant Sorlet. — 93^e de ligne: colonel de Boscais de Réals; 157^e de ligne: colonel Berge.

M. Beauclair, membre du Véloce-Club saumurois, a été désigné par l'autorité militaire pour faire les manœuvres du 9^e corps en qualité de tricycliste. Cette distinction honore la Société de Saumur et prouve que la plupart de ses membres sont d'habiles et solides velocemen sur lesquels on pourrait compter en temps de guerre.

Le 135^e de ligne a quitté Angers, hier matin lundi, par la route des Ponts-de-Cé. Il se rendait à Brissac et à Saugé-l'Hôpital, où est le gîte d'étape. En exécution d'un nouvel ordre venu de l'état-major du corps d'armée, les soldats avaient revêtu la capote au lieu de la veste. Malgré la pluie qui tombait à torrent, une foule d'habitants attendaient sous leur parapluie le départ de nos fantassins, qui ont défilé gaiement et d'un pas allègre. Nous souhaitons bon voyage au régiment angevin, que nous tâcherons de suivre dans sa campagne à travers le Poitou.

Un quart d'heure après le départ du régiment, M. le général Lourde-Laplace est parti avec ses officiers d'ordonnance, suivi de sa voiture à bagages. Le régiment voyage avec tous ses impédiments, voitures d'ambulance, cantines, approvisionnements, munitions.

On nous assure que des troupes militaires portant du matériel seront expédiés d'Angers, du 8 au 10 septembre, dès que commenceront les manœuvres de combat.

Jeudi, un détachement de pontonniers se rendra d'Angers à Poitiers pour ramener des équipages de pont et du matériel de campagne.

LES CHIENS AUX MANŒUVRES

Nous avons déjà dit que des essais sur l'emploi des chiens à la guerre doivent avoir lieu cette année pendant les grandes manœuvres du 9^e corps d'armée.

C'est M. le lieutenant Jupin, du 32^e de ligne, lequel a étudié cette question à l'étranger, qui a été désigné par M. le général de Bellemare pour diriger ces expériences.

Le nommé Gélard, dont nous avons annoncé l'arrestation à la gare de Doué, pour vol accompli au préjudice d'un professeur, a été condamné par le tribunal de Saumur à quarante-huit heures de prison.

Cour d'assises de Maine-et-Loire. — Les assises du quatrième trimestre s'ouvriront le lundi 14 novembre et seront présidées par M. Giron, conseiller à la Cour, ayant MM. Barberon et Dumont comme assesseurs.

ENCORE L'ESPIONNAGE

La gendarmerie de Baugé vient de mettre le grappin sur un espion allemand.

Au moment de son arrestation, dit le Ralliement, le susdit chercha à avaler un morceau de papier qu'il fallut rendre en morceaux. C'était l'itinéraire, admirablement écrit, des localités visitées aux environs, Jarzé en dernier lieu avec dates et mois chiffrés. Certains bourgs étaient marqués d'une croix.

Il était en possession d'un laissez-passer bavarois.

Cet homme se dit terrassier, a des mains blanches et parle fort bien le français.

Le nommé Ciron, cavalier au 42^e cuirassiers, à Angers, a disparu.

Il a été vu à Nantes pour la dernière fois le 15 août.

On ignore la direction qu'il a prise; on le croit passé à l'étranger.

L'UNIFORME DES SAPEURS-POMPIERS

L'uniforme des officiers de sapeurs-pompiers de province va être modifié.

Ils auront la même tenue que ceux de Paris, mais avec des galons et des boutons en argent. Ils porteront, en outre, au collet

le signe distinctif de l'armée territoriale: un bouton et une patte.

Des modifications analogues auront lieu dans les uniformes des sous-officiers et des hommes, au fur et à mesure du remplacement des effets hors de service.

Le ministre de l'intérieur accordera, dans ce but, des subventions aux communes pour lesquelles ce remaniement serait onéreux.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1887.

NAISSANCES

Le 3. — Georges-Louis-Amédée Lafay, rue du Marché-Noir.

Le 5. — Maurice Marquet, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 7. — Eugène-Jean Fray, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Léon-Marcel Rougé, rue des Saulaies.

Le 9. — Berthe Pierrard, rue de Nautilly.

Le 11. — Marie-Juliette-Éléonore Vivien, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Jules-Paul Richard, rue du Grand-Noyer.

Le 14. — Marie-Alphonsine Jublin, rue de la Visitation; — Fernande-Renée Daubigny, rue d'Orléans.

Le 15. — Gustave-Léandre-Eugène Louis, rue de Bordeaux.

Le 16. — Christian-Paul-Marie Demont, rue du Poits-Neuf.

Le 17. — Thérèse-Mathilde Georgel, rue d'Orléans.

Le 19. — Albert Augereau, rue Brault.

Le 20. — Suzanne-Marie-Herminie Mein-guenaud, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Alban-Marie-Paul de Canisy, rue de la Maremaillette.

Le 21. — Emilienne-Léontine Taupin, rue de Fenel; — Roger-Eugène-Victor Cocher, rue de la Petite-Bilange.

Le 24. — Madeleine-Marguerite-Marie-Raymonde Girard, rue Dacier.

Le 27. — Albert Henriot, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Henri Gourretz, à l'Hospice; — Bérange Havelin, à l'Hospice.

Le 29. — Fernand Renault, rue du Bellay.

Le 30. — Antoinette Dubreuil, rue Saint-Lazare.

MARIAGES

Le 2. — Pierre-Félix Rottier, employé des ponts et chaussées, d'Aubigné (Maine-et-Loire), a épousé Pauline Touet, sans profession, de Saumur.

Le 3. — René Dubas, propriétaire, de Bagneux (veuf), a épousé Anne-Louise Pelou, sans profession (veuve), de Saumur.

Le 6. — Germain-Louis Verneau, tonnelier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Marie Gautier, chapeletière, de Saumur.

Le 20. — Louis-René Hattingen, boisselier, a épousé Marie Lasnier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 27. — Henri-Eugène Machepy, employé de commerce, de Paris, a épousé Marie-Antoinette Blondeau, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Gabriel Guyomard, tonnelier, 44 ans, rue de la Fidélité.

Le 2. — Auguste Brard, voiturier, 58 ans, rue Saint-Lazare; — Théodore-Achille Pilète, ancien charpentier, 68 ans, rue du Temple.

Le 3. — Caroline Blanchard, aubergiste, 58 ans, veuve Ernest Grolleau; rue du Petit-Pré.

Le 4. — Léonie Parmantier, 3 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — François Balquier, journalier, 39 ans, à l'Hospice; — René Genevrais, cultivateur, 60 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Arsène Delamarre, négociant, 74 ans, rue de la Petite-Bilange; — Antoinette Georges, propriétaire, 59 ans, veuve Renée Septier, Grand'Rue; — Henriette Jouffu, 2 ans, rue de la Visitation.

Le 8. — Maurice Droucheau, 4 mois, rue Chanzy; — Anne Geneviève, sans profession, 70 ans, veuve Jean Dagan, rue du Portail-Louis.

Le 10. — Madeleine Lubio, sans profession, 77 ans, veuve René Ragueneau, rue Saint-Lazare.

Le 11. — Marguerite Perrault, couturière, 45 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Sébastien-Jean Tamain, maître d'hôtel, 38 ans, rue Beaurepaire.

Le 19. — François Poleau, propriétaire, 76 ans, rue Saint-Nicolas; — Paul-David Stockmann, 4 mois, rue du Portail-Louis.

Le 21. — Abraham Roquet, chapelier, 30 ans, rue de la Visitation.

Le 22. — Maurice-Olivier Sarro, employé de commerce, 47 ans, rue des Boires.

Le 23. — Clémentine Laigre, couturière, 47 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 25. — Louis Leblanc, cocher, 74 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jean Barret, cavalier à l'École de cavalerie, 26 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Renée Marin, sans profession, 72 ans, veuve Jean Rouault, place du Presbytère.

Le 31. — Marie-Thérèse Grandjean, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

FAITS DIVERS

POPULATIONS DES PRINCIPALES VILLES DU MONDE

Sous ce titre, nous trouvons dans l'Army and Navy journal, de New-Yorck, le relevé ci-dessous.

On remarque surtout l'importance des villes chinoises et américaines; nous y ajoutons Lyon et Marseille qui ont bien quelque droit à figurer sur cette liste:

Aitchi, Japon.....	1.332.050
Bangkok, Siam.....	500.000
Brooklyn, N.-Y.....	771.000
Berlin, Prusse.....	1.122.230
Calcutta, Inde.....	766.298
Canton, Chine.....	1.500.000
Chongchoofoo, Chine....	1.000.000
Chicago, Ill.....	715.000
Constantinople, Turquie..	700.000
Foo-Choo, Chine.....	630.000
Glasgow, Ecosse.....	514.048
Hang-chow-foo, Chine....	600.000
Hang Tcheou, Chine.....	800.000
Han-kow, Chine.....	600.000
King-te-Chiang, Chine....	500.000
Liverpool, Angleterre....	573.000
Londres, Angleterre.....	3.955.819
Lyon.....	401.930
Madrid, Espagne.....	500.000
Marseille.....	375.143
Moscou, Russie.....	611.974
New-York, N.-Y.....	1.400.000
Paris, France.....	2.269.023
Pekalonga, Java.....	505.204
Pékin, Chine.....	800.000
Philadelphie, Pa.....	850.000
Saint-Petersbourg, Russie.	766.000
Sartama, Japon.....	962.717
Sian, Chine.....	1.000.000
Saint-Louis, Mo.....	500.000
Tat-seen-Loo, Chine....	500.000
Tien-Tsin, Chine.....	950.000
Tokio, Japon.....	987.887
Tschautchau-fu, Chine....	1.000.000
Tsin-Tchoo, Chine.....	800.000
Vienna, Autriche.....	726.405
Woo-chanh, Chine.....	800.000
Total.....	32.510.331

CONSEILS ET RECETTES.

UN EXCELLENT INSECTICIDE

Les agriculteurs s'étaient adressés depuis longtemps déjà au gouvernement, afin que l'Etat mit à leur disposition une certaine quantité de jus de tabac, provenant de ses manufactures, pour l'employer comme insecticide, contre les ravages des animaux nuisibles.

Le gouvernement n'avait pas accédé à ces demandes dans la crainte que les jus de tabac ne fussent employés à d'autres usages pouvant amener des fraudes préjudiciables aux intérêts de l'Etat.

Le ministre de l'agriculture vient de décider que désormais l'agriculture pourrait employer ces jus comme insecticides parce qu'ils ne seront vendus que mélangés à une certaine quantité de pétrole, ce qui en rendra l'usage impossible à tout autre emploi que celui pour lequel ils auront été préparés.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à

s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. colorie chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Marché de Saumur du 3 Septembre 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne. 30k.	—
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	16 75	de lin. . 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	15 95	Foin (la char. 780k.	60 —
Seigle 75k.	10 19	Luzerne — 780k.	50 —
Orge 65k.	11 24	Paille — 780k.	40 —
Avoine 50k.	8	Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs 80k.	22	Cire jaune. . . 50k.	190 —
— rouges. 80k.	20	—	—
Colza 65k.	—	Chanvres 1 ^{re} qualité,	—
Chenevis 50k.	—	les 52 k. 500. . .	—
Farine, culas. 157k.	45	— 3 ^e —	—
Huile de noix. 50k.	125	— 3 ^e —	—

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures e de midi à 6 heures.

SOCIÉTÉ ANONYME

PÉTROLES DE KOUDAKO

ÉMISSION PUBLIQUE de 10,000 Obligations

DE 500 FR. RAPPORTANT 25 FR. D'INTÉRÊT Payables semestriellement

Les 1^{er} Octobre et 1^{er} Avril

Remboursables au pair par tirage au sort en 30 années, à partir du 31 Décembre 1895.

PRIX d'ÉMISSION: Fr. 450

En souscrivant..... Fr. 50
Le 1^{er} Octobre..... 200
Le 1^{er} Novembre..... 200

TOTAL..... Fr. 450

JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE

Tout souscripteur de dix obligations aura droit, à titre de prime, à une action libérée rapportant 25 francs par an à titre de premier dividende et 75 pour cent du surplus des bénéfices, à titre de second dividende.

La Souscription est ouverte

Le Jeudi 8 Septembre

Aux Caisses du Comptoir industriel:

A Paris, 4, Rue Saint-Georges;

Et chez tous Banquiers et Agents de change.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

Les Souscriptions de dix Obligations seront irréductibles.

Résumé du rapport de MM. Théophile Foucault, ingénieur français; Philippe Wurzburg, ingénieur allemand; Nicolas Krueger, ingénieur russe; C.-M. P. L. T. C. K., ingénieur américain; Henri Burot, professeur de chimie industrielle à l'Université de Bruxelles.

« Les gisements pétroliers de Koudako sont plus importants que ceux de Bakou, et la qualité en est supérieure; les dépenses de premier établissement et les frais d'extraction y sont moins élevés; leur situation, à quarante kilomètres de la mer Noire, à douze kilomètres du chemin de fer de Noworossi; à Rostoff, leur assure sur ceux-ci un avantage, uniquement sur les frais de transport, tant par mer que par terre, de 30 francs minimum par tonne.

« La production, qui est actuellement de 40,000 tonnes par an, peut, moyennant une dépense de Fr. 750,000, être portée à 100,000 tonnes dès l'année prochaine; avec Fr. 3,000,000 en plus à dépenser en deux années, on peut arriver à une production totale annuelle de UN MILLION DE TONNES à partir de 1890, assurant à la Société un bénéfice net de trente millions au moins par an, rien que sur l'économie des frais de transport. »

Extrait du Rapport de M. le Colonel G. E. Stewart, C. B., C. M. G., C. I. E., délégué de la Chambre de Commerce de Londres, et de la Petroleum Association (Journal de la Chambre de Commerce de Londres, 5 Novembre 1886):

« Il n'y a pas de doute qu'une Compagnie qui achèterait la propriété de Koudako, appartenant au général de Dourassoff, ou qui s'associerait avec lui, aurait les plus magnifiques chances de succès. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

« Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté n'aura donc à payer, le 1^{er} novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite. »

« Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1^{er} janvier 1900.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC.

I. — Samedi 10 septembre, à 2 heures,

D'UNE MAISON AVEC JARDIN

A l'entrée du Pont-Fouchard, Ayant appartenu au sieur Gasmier.

Sur la mise à prix de : **6,000 fr.**

II. — Et samedi 17 septembre, à 2 heures,

D'UNE AUTRE MAISON AVEC COUR ET JARDIN,

Au milieu du Pont-Fouchard, Ci-devant occupée par le sieur DAUBTERRE.

Sur la mise à prix de : **8,000 fr.**

Une seule enchère adjugera.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOUREAU, à Saint-Lambert. (389)

A VENDRE

En totalité ou par portion,

LA VENDANGE

De 10 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE),

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUX, de Courléon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagne, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (377)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (533)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour soigner un cheval et faire un peu de jardinage, un jeune garçon de 15 à 16 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épicereries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. Leclerc, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS

DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES

Suivies d'une Instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs.

PAR P. ROGER

Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux

PRIX : 50 centimes; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuissés DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 10	82 15	Est	795	790	Obligations.			Gaz parisien	517 50	517 50
3 % amortissable	84 95	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1255	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	534	Est	388	390
4 1/2 %	106	105 65	Midi	1155	1150	— 1865, 4 %	521	521 25	Midi	395 50	394
4 1/2 % (nouveau)	108 95	108 80	Nord	1532 50	1535	— 1869, 3 %	410 50	410	Nord	404	401
Obligations du Trésor	505	507	Orléans	1223 75	1225	— 1871, 3 %	393 25	393 50	Orléans	398 25	399
Banque de France	4130	4120	Ouest	890	890	— 1875, 4 %	519	523	Ouest	394	394
Société Générale	453	455	Compagnie parisienne du Gaz	—	1328 75	— 1876, 4 %	519	519	Paris-Lyon-Méditerranée	394	394
Comptoir d'escompte	1027 50	1023	Canal de Suez	2003 75	2007 50	Bons de liquid. Ville de Paris	529	527 50	Paris-Bourbonnais	393	394
Crédit Lyonnais	568 75	575	C. gén. Transatlantique	513 75	515	Obligations communales 1879	487 50	486 50	Canal de Suez	594	592
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1365	Russe 5 0/0 1870	98 75	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	184 50	184	Panama 6 0/0	442	439 50
Crédit mobilier	301 25	303				Obligat. foncières 1 83 3 %	380 75	381			
Canal Intér.-Panama	365	365									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS																				
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							ANGERS — SAUMUR — TOURS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Direct. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir			
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	8 30	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	Saumur(état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Méritré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56	
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 29	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 41	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 30	6 49	10 19	
— (dép.)	»	6 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	Baugé	9 50	5 20	5 44	»	»	»	»	»	»	»	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51	Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 32	4 49	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 04	7 20	10 43	
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09	
																				Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 43	11 41

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 13

Certifié par l'imprimeur soussigné.